

EXTRAIT DU REGISTRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-CLAR

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026

ID : 032-213203706-20260421-492026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT GERS		
NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au Conseil municipal	En exercic e	Qui ont pris part à la délibérati on
	15	14
DATE DE LA CONVOCATION : 17/04//2026		
Objet : Commission communale des impôts directs (CCID). Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres		
Délibération N°	49-2026	

SEANCE ORDINAIRE N°05-2026

Du 21 avril 2026

L'an deux mille-vingt six le vingt et un avril à 20h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du maire, Eric Ballester

Présents: BALLESTER Éric, VILLADIEU Catherine, TERNIER Gilles, FOURSIN Guy, DERREY Alain, RAZAFIMANANTSOA Marie-Hélène, DESIRAT Véronique, ORMIERE Sylvie, MATTIUZZO Cyril, PLEWA Claude, CHOMARAT Caroline, RAGUENEAU Laure, VILLEMUR Michèle, POUTEAU Lionel

Absents excusés: GAURAN Jean-Luc,

Secrétaire de séance : ORMIERE Sylvie

Procurations : GAURAN Jean-Luc donne procuration à VILLADIEU Catherine

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Soit : Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de 24 personnes proposée par le conseil municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026

ID : 032-213203706-20260421-492026-DE

S'LO

Sébastien JUNQUA	Cyril MATTIUZZO	José GUILLOT	Françoise MIQUEL	Philippe BOYALS
Jean-Jacques BARDET	Lucette HRODEJ	Caroline BOUBEE de GRAMONT	Bertrand DUFLO	Alain DERREY
Marie-Hélène RAZAFIMANANTSOA	Jean-Luc GAURAN	Guillaume ROUILLES	Séverine BORDES- JULIEN	Florian DELPRAT
Christophe AIRANDI	Maxim DELFAU	Jean-Marc DUPRE	Vincent FATTORI	Michel ZUERAS
Sylvain LEGRAND	Philippe POLES	Stéphanie BORDES	Emy GANCARZ	

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le maire, BALLESTER Éric



La secrétaire de séance, ORMIERE Sylvie